



**Procès-verbal de l'assemblée générale
extraordinaire des délégués
du 24 mars 2016
à la salle du Tribunal (Bât. Communal) à Chatel-St-Denis**

Présents :

Les délégués des communes du district de la Veveyse pour le Réseau Santé et Social de la Veveyse, *Attalens* : Blunschli André - *Bossonnens* : Menoud Anne-Lyse – *Châtel-St-Denis* : Allaman Jérôme, Bavaud Thierry, Ducrot Charles, Genoud François, Genoud Anita, Maillard Daniel, Pilloud François – *Granges* : Houriet Christiane – *Remaufens* : Tâche Jérôme – *St-Martin* : Borer Cédric, Buchs Gérard – *Semsaies* : Bethoud Noémie, Grivet Pascal – *Le Flon* : Beaud Nathalie - *La Verrerie* : --

Les membres du Comité de direction (**CD**) : Colliard Damien, Dayer Firmin, Emonet Sylviane, Furter Béatrice, Gothuey Sandra, Menoud Laurent, Michellod Savio, Wittenwiller Anne-Lise.
La directrice : Bourqui Jacqueline.

Excusés :

Délégués :

Attalens : Lapiere Luciane, Savoy Michel, Perroud Pierre-Alain, Savoy Robert, Vulliens Jacques-André

Bossonnens : Cottet Dominique, Gambin Maurice

Granges : Genoud François

Remaufens : Volkart Olivier

Le Flon : Marmier Jean-Patrice

La Verrerie : Vial Pierre, Vial Thierry

Membre du comité de direction : Vauthey Caroline, Fahrni Marc

Présence de la Presse :

La Liberté : Mme Berset Flora

Le Messenger : M. Fernandez Xavier

La Gruyère : Mme Murith Sophie.

Début : 19h00

Fin : 19h35

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de l'assemblée et appel des délégués
2. Désignation des scrutateurs
3. Approbation du pv de l'Assemblée générale du 4 novembre 2015
4. Présentation et approbation : vente de la parcelle art. RF N°4961 à la commune de Châtel-St-Denis
5. Divers.

M. le Préfet Michel Chevalley, Président de l'assemblée, souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes, remercie la Commune de Châtel-St-Denis pour son accueil et salue la présence de la presse.

Le président félicite les conseillers communaux qui ont été élus pour la législature 2016-2021, sans oublier de remercier chaleureusement ceux et celles qui pour une raison ou une autre ne seront plus parmi nous à l'avenir. Nous avons une pensée émue pour eux.

1. Ouverture de l'assemblée et appel des délégués

Aucune remarque n'est faite quant à la convocation et l'ordre du jour. Toutes les communes sont représentées ; **32** bulletins de vote ont été distribués, ce qui fixe à **17** voix la majorité absolue en cas de vote.

L'assemblée est valablement constituée et le Président la déclare apte à délibérer.

2. Désignation des scrutateurs

Mme Christiane Houriet et M. Gérard Buchs sont nommés scrutateurs.

3. Approbation du PV de l'assemblée du 4 novembre 2015

Le PV est approuvé à l'unanimité par les délégués. Le président remercie son auteure pour sa rédaction.

4. Présentation et approbation de la vente de la parcelle RF N°4961 (1300 m²) à la commune de Châtel-St-Denis

M. Damien Colliard, président du comité de direction dit que l'on est arrivé à une étape importante depuis le retour des bâtiments en propriété au RSSV. Il passe la parole à M. Laurent Menoud, président de la Commission immeubles et en profite pour remercier les membres de cette commission pour l'entier de leur travail effectué à ce jour.

M. Menoud présente à l'écran le message qui a été envoyé à tous les délégués et aux communes, à savoir :

- l'étude de faisabilité sur les deux parcelles,
- la demande de CSD d'acquérir la parcelle N° 4961 pour y construire des LSI
- la possibilité pour le RSSV de construire un bâtiment de services sur la parcelle N° 42.

En conclusion, le Comité directeur du RSSV propose à l'assemblée des délégués de voter oui à la vente de la parcelle RF N° 4961 d'une surface de 1300 m² au prix de CHF 300.00/m² à la commune de Châtel-St-Denis, assortie des conditions suivantes : inscription, dans l'acte notarié

- que les logements (LSI) seront accessibles à tous les habitants de la Veveyse
- que ce terrain sera destiné à des fins médico-sociales,
- que l'affectation de la parcelle, actuellement parking, soit conservée en faveur du RSSV jusqu'au démarrage du chantier.

M. le Président remercie M. Menoud de sa présentation et du message du Comité de direction adressé aux délégués et communes. Il demande à l'assemblée s'il y a des questions ? Pas de question.

Que celles et ceux qui acceptent la vente de la parcelle à Châtel-St-Denis, aux conditions mentionnées ci-dessus, veulent bien s'exprimer en levant les cartes de vote.

La vente de la parcelle à la Commune de Châtel-St-Denis est acceptée à l'unanimité.

5. Divers

Deux communications de M. Chevalley, préfet :
la confirmation de la date de l'assemblée constitutive, soit le **28 avril 2016** à Semsales ;
la commission de district n'a pas encore reçu l'entier la dotation demandée (2,1 au lieu de 3,5 EPT).

M. Damien Colliard, invite cordialement, au nom du conseil communal, les participants à partager le verre de l'amitié à l'issue de cette séance.

M. le syndic de Châtel-St-Denis, François Genoud, remercie vivement le comité de direction et les délégués d'avoir accepté la vente de la parcelle, de leur aide et soutien au projet de la commune de Châtel-St-Denis.

Plus personne ne demandant la parole, M. le président clôt la séance en se disant très heureux de la décision de ce soir, 124 ans après sa fondation, le site « Hôpital Monney » s'agrandit encore une fois avec de belles perspectives.

Merci aussi à vous Mesdames et Messieurs les délégués, les membres du comité de direction et la direction.

Merci à la commune de Châtel-St-Denis qui nous a reçus et nous offre le verre de l'amitié.

La séance est levée.

Châtel-St-Denis, le 24 mars 2016

PV approuvé le 28 AVRIL 2016

La Secrétaire :  Michèle Jaccard Pugin

Le Président :  Michel Chevalley